Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900948-20251216-D25_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :
En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : Yves ABIVEN, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT.
Pascale AUFFRET, arrivée à 19h45, à la présentation des rapports de la CLCL.
ABSENTS EXCUSES : Claudine ACQUITTER absente a donné pouvoir à Anne GENARD, Pierre JESTIN, absent a donné pouvoir à Yves ABIVEN, Christelle LE MENN absente a donné pouvoir à Isabelle BOULIC
SECRETAIRE DE SEANCE : Didier PERROT

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 *Délibération D25_46*

Rapporteur : Isabelle Boulic, adjointe aux finances

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :
- de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

C'est sur cette dernière ligne que l'adjointe aux finances propose de délibérer. Ces dépenses ne concernent pas les dépenses engagées en 2024 et dont les paiements pourront être effectués dans le cadre de l'établissement des restes à réaliser. Il s'agit de nouvelles dépenses. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et reports) est de **145 799 €**.
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **36 300 €**, le montant maximum pouvant être de 36 450 €, répartis comme suit.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900948-20251216-D25_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :
En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : Yves ABIVEN, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT.
Pascale AUFFRET, arrivée à 19h45, à la présentation des rapports de la CLCL.
ABSENTS EXCUSES : Claudine ACQUITTER absente a donné pouvoir à Anne GENARD, Pierre JESTIN, absent a donné pouvoir à Yves ABIVEN, Christelle LE MENN absente a donné pouvoir à Isabelle BOULIC
SECRETAIRE DE SEANCE : Didier PERROT

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
Délibération D25_46

Chapitre / Article	ouverture crédit avant vote BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	2 500 €
2031 - Frais d'études	2 500 €
204 - Subventions d'équipement versées	4 000 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	4 000 €
21 - Immobilisations corporelles	24 800 €
2112 -Terrains de voirie	- €
212 - Agencement de terrain	2 500 €
2131 - Construction bâtiments publics	
2138 - Autres constructions	
2151 - Réseaux de voirie	12 600 €
2152 - Installations de voirie	1 500 €
2157- Matériel et outillage technique	1 500 €
2158- Autres installations, matérile et outillage techniques	3 200 €
2182 - Matériel de transport	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 500 €
2184 - Mobilier	500 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 500 €
23 - Immobilisations en cours	3 000 €
231 - Constructions	3 000 €
458102 - Création aménagement piste cyclable entre Kernouës et Le	2 000 €
TOTAL:	36 300 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver par anticipation du vote du budget 2026, les dépenses ci-dessus listées, pour un montant de 36 300 €.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2025.12.24 12:03:00 +01'00'